

3CCE
Société civile
au capital de 2 290 500 euros
Siège social : La Sarrazine
43700 SAINT GERMAIN LAPRADE
802 551 416 RCS LE PUY EN VELAY

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 20 FEVRIER 2026

Les soussignés :

Monsieur Christophe ARCHER,
demeurant 74 Avenue de Pebellit 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE,
titulaire de 203 042 parts sociales en pleine propriété,
titulaire de 26 000 parts sociales en usufruit,

Madame Cindy ARCHER,
demeurant 9 Rue Pont de la Chartreuse Le Clos de Corsac - Immeuble Les Marronniers 43700
BRIVES CHARENSAC,
titulaire de 4 parts sociales en pleine propriété
titulaire de 13 000 parts sociales en nue-propriété,

Madame Estelle ARCHER,
demeurant 6 Rue Lavastre 43000 LE PUY EN VELAY,
titulaire de 4 parts sociales en pleine propriété
titulaire de 13 000 parts sociales en nue-propriété,

Détenant ensemble 229 050 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile 3CCE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3CCE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de mettre à jour l'adresse de la société suite à la modification administrative du nom des rues et à leur renumérotation : « La Sarrazine » étant devenue « 74 Avenue de Pebellit ».

L'adresse du siège social de la société est donc modifiée et devient : 74 Avenue de Pebellit 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 74 Avenue de Pebellit 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

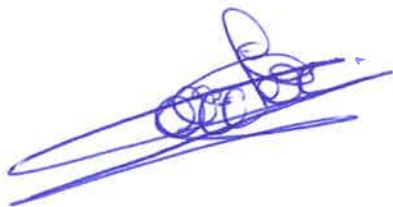
Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à SAINT GERMAIN LAPRADE
Le 20 février 2026

Christophe ARCHER
(Signature)



Cindy ARCHER
(Signature)



Estelle ARCHER
(Signature)

